

NOTE A L'ATTENTION DE LA COMMISSION PREVOYANCE DU GRAND CONSEIL

Répartitions des coûts employeurs selon les variantes de mesures d'accompagnement et niveau de cotisations

1 Introduction

Cette note émane d'une demande formulée par la Commission Prévoyance du Grand Conseil. Elle a pour but à la fois de transmettre les coûts par types d'employeurs (selon la clé de répartition figurant en page 12 du rapport du Conseil d'Etat) en fonction des variantes de dispositions compensatoires transitoires discutées, ainsi que le niveau des cotisations dans la variante où l'accompagnement s'élèverait à CHF 250 millions (proposition de M. Ziegler).

Les **77 millions** de francs supplémentaires par rapport à 173 millions (selon rapport du Conseil d'Etat) seraient répartis à 60% pour l'employeur (**46 millions**) par un versement unique et à 40 % pour les assurés (**31 millions**), réalisée sous forme d'une cotisation supplémentaire à leur charge pendant 5 ans. L'apport de l'employeur passerait ainsi au jour du changement de plan à **219 millions**.

2 Coût des mesures à CHF 173 millions (proposition selon rapport du 04.10.17)

La répartition des coûts sur la base du cercle des assurés (actifs et pensionnés) rattachés à l'employeur et de leurs capitaux de prévoyance (effectifs au 31.12.14) se présente comme suit:

[mio. CHF]	Etat	Institutions liées à l'Etat	Autres employeurs	TOTAL
Apport unique des employeurs	88.0	45.0	40.1	173.0
dont				
1/ dispositions transitoires	63.0	70.0	40.1	
2/ Subventionnement de l'Etat	+25.0	-25.0		

3 Coût des mesures à CHF 250 millions (selon rapport + 77 millions)

La répartition des coûts sur la base du même cercle d'assurés se présente comme suit:

[mio. CHF]	Etat	Institutions liées à l'Etat	Autres employeurs	TOTAL
Apport unique des employeurs	115.0	77.5	57.5	250.0
dont				
1/ dispositions transitoires	90.0	102.5	57.5	
2/ Subventionnement de l'Etat	+25.0	-25.0		

4 Coût des mesures à CHF 210 millions (variante 2 de la séance du 29.11.17)

La répartition des coûts sur la base du même cercle d'assurés se présente comme suit:

[mio. CHF]	Etat	Institutions liées à l'Etat	Autres employeurs	TOTAL
Apport unique des employeurs	100.6	61.1	48.3	210.0
dont				
1/ dispositions transitoires	75.6	86.1	48.3	
2/ Subventionnement de l'Etat	+25.0	-25.0		

5 Coût des mesures à CHF 219 millions (rapport + 46 millions (60% de 77 millions))

La répartition des coûts sur la base du même cercle d'assurés, selon proposition de M. Ziegler du 29.11.2017, se présente comme suit:

[mio. CHF]	Etat	Institutions liées à l'Etat	Autres employeurs	TOTAL
Apport unique des employeurs	103.8	64.8	50.4	219.0
dont				
1/ dispositions transitoires	78.8	89.8	50.4	
2/ Subventionnement de l'Etat	+25.0	-25.0		

6 Niveau de cotisations dans la variante 5 ci-dessus

Comme décrit en introduction à cette note, cette variante représente le niveau des cotisations dans la variante où l'accompagnement s'élèverait à CHF 250 millions, avec la part assuré (40% de 77 millions, soit CHF 31 millions) réalisée sous forme d'une cotisation supplémentaire à leur charge pendant environ 5 années.

Proposition de M. Ziegler - impact sur la cotisation

Plan de base

	Assuré	Employeur	Total
Cotisations de base (y compris 2.08% de cotisation de Rappel)	9.80%	14.70%	24.50%
Cotisations totale	10.60%	15.90%	26.50%
Cotisations (5 ans) selon rapport Conseil d'Etat	0.40%	0.60%	1.00%
Cotisation du plan selon rapport Conseil d'Etat	11.00%	16.50%	27.50%
Proposition M. Ziegler sur 5 ans	0.60%		0.60%
Cotisation totale après proposition	11.60%	16.50%	28.10%

Plan PPP

	Assuré	Employeur	Total
Cotisations de base (y compris 2.08% de cotisation de Rappel)	9.80%	14.70%	24.50%
Cotisations suppl. PPP (pont AVS et retraite à 62 ans)	1.25%	1.75%	3.00%
Supplément pour report à 61 ans au lieu de 62 ans d'âge de la retraite	1.30%		1.30%
Rappel	0.80%	1.20%	2.00%
Cotisations totale	13.15%	17.65%	30.80%
Cotisations (5 ans) selon rapport Conseil d'Etat	0.40%	0.60%	1.00%
Cotisation du plan selon rapport Conseil d'Etat	13.55%	18.25%	31.80%
Proposition M. Ziegler sur 5 ans	0.60%	0.00%	0.60%
Cotisation totale après proposition	14.15%	18.25%	32.40%

Nous remercions les membres de la Commission Prévoyance du Grand Conseil de l'attention qu'ils porteront aux présentes informations et nous nous tenons à disposition pour compléter ou commenter ces dernières au besoin.

Olivier Santschi et Alain Kolonovics
La Chaux-de-Fonds, le 29 novembre 2017.